



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Pôle Solidarités Actives**

Affaire suivie par:
M. Jean-Charles ROUSSEAU
jean-charles.rousseau@manche.gouv.fr

A R R E T E

fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
et délégués aux prestations familiales pour le département de la Manche

Le Préfet de la Manche
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU les articles L. 471-2, L.472-3 à 16 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 3 novembre 2021 portant nomination de M. Frédéric PERISSAT, Préfet de la Manche ;
- VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

- VU l'arrêté préfectoral en date du 25 juin 2015 modifiant l'arrêté du 22 novembre 2010 portant autorisation de l'Union Départementale des Associations Familiales en qualité de service mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;
- VU l'arrêté préfectoral N°2021-53-VN du 22 novembre 2021 portant délégation de signature à M. Laurent SIMPLICIEN, secrétaire général de la préfecture ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 3 août 2020 modifiant des arrêtés du 25 juin 2015 et du 22 novembre 2010 portant autorisation de l'Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Manche en qualité de service mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Ghislaine BORGALLI-LASNE en qualité de directrice départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Manche ;
- VU l'arrêté préfectoral N°2021-32-VN du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Manche ;
- VU les propositions faites par les établissements mentionnés aux 6° et 7° du I de l'article L. 312-1, qui hébergent des personnes adultes handicapées ou des personnes âgées et dont la capacité d'accueil est supérieure à 80 lits ainsi que celles des établissements de santé (article L. 6111-4 du code de la santé publique) qui dispensent des soins de lutte contre la maladie mentale ;
- VU les avis conformes du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Coutances sur les demandes d'agrément formulées ;

CONSIDÉRANT le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales de Normandie 2020-2024 ;

CONSIDÉRANT les besoins du département de la Manche en matière de mandataires judiciaires à la protection des majeurs, délégués aux prestations familiales et préposés d'établissements ;

SUR proposition de la directrice départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des contentieux de la protection pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de la Manche :

1° - Personnes morales gestionnaires de services :

- Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Manche (ATMPM), 745 rue Jules Vallès, CS 32509 - 50009 Saint-Lô Cedex

- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), CS 81209, 291 rue Léon Jouhaux, 50009 Saint-Lô Cédex

2° - Personnes physiques exerçant à titre individuel :

L'agrément des personnes physiques exerçant à titre individuel est départemental. Toutefois; pour d'avantage de lisibilité, la liste des personnes agréées est présentée par tribunaux, conformément aux demandes d'agréments initiales :

a) - Tribunal judiciaire de Cherbourg-en-Cotentin

- Mme Maud BAUDRY née CRESTEY, BP 160 Tourlaville, 50110 Cherbourg-en-Cotentin
- M. Alexandre CLOUET, BP 32, 50700 Valognes
- Mme Laëtitia EMBARECK, 1 rue du Vermandois, résidence Guernesey, Appt 2 Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin (initialement agréée par le préfet de l'Orne)
- Mme Louise FAUVEL BP 40328 – 50103 Cherbourg-en-Cotentin cedex
- Mme Ingrid GHYS née NOEL, BP 21, 50760 Barfleur
- Mme Chantal LEBOURGEOIS née LAMACHE, BP 50124, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin
- Mme Élisabeth LEBRENE, 6 boulevard de Verdun, BP 20, 50700 Valognes
- Mme Marie LECERF, BP 126, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin
- M. Jean LEMARDELEY, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville-sur-Sienne (initialement agréé par le préfet de l'Orne)
- Mme Martine LEMARDELEY née LE BRIS, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville-sur-Sienne
- M. Emmanuel LEROY, 217 ter rue des Ecuyers, 50000 Saint-Lô (initialement agréé par le préfet du Calvados)
- Mme Florence MANUELLE, 15 rue de Wéléat, 50700 Valognes
- Mme Émilie MESNIL, 25 rue de Poterie, 50700 Valognes
- Mme NOEL Valérie née COURTEILLE, 10 avenue du Cotentin, 50000 Saint-Georges-Montcocq
- Mme Cécile PEDRON, 234 rue de Tessy, Appt 33, 50000 Saint-Lô
- Mme Alexandra RACHINE née TIRLOY, BP 19, Picauville 50360 Picauville
- Mme Pia ROBINE née LOCHER, BP 2, 50340 Les Pieux
- M. Guillaume SOUTRA, Cabinet Tutélaire du Cotentin 25 rue de Poterie, BP 05, 50700 Valognes
- Mme Angélique VAN HAVERBEKE née LE CALVIC, BP N°154, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin

b) - Tribunal judiciaire de Coutances

- Mme Clotilde ALLAIN née BETEMPS, 13 bis route du taillis, 50680 Moon-sur-Elle (initialement agréée par le préfet du Calvados)
- M. Alexandre CLOUET, BP 32, 50700 Valognes
- Mme Laëtitia EMBARECK, 1 rue du Vermandois, Résidence Guernesey Appt 2, Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin (initialement agréée par le préfet de l'Orne)
- Mme Marie Line JAMMES née CHESNEL, Cabinet de la Sée, BP 113, 50301 Avranches cédex (initialement agréée par le préfet de l'Orne)
- Mme Chantal LEBOURGEOIS née LAMACHE, BP 50124, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin
- Mme Élisabeth LEBRENE, 6 boulevard de Verdun, BP 20, 50700 Valognes
- Mme Marie LECERF, BP 126, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin
- M. Jean LEMARDELEY, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville-sur-Sienne (initialement agréé par le préfet de l'Orne)

- Mme Martine LEMARDELEY née LE BRIS, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville-sur-Sienne
- M. Emmanuel LEROY, 217 ter rue des Ecuyers, 50000 Saint-Lô (initialement agréé par le préfet du Calvados)
- Mme Florence MANUELLE, 15 rue de Wéléat, 50700 Valognes
- Mme NOEL Valérie née COURTEILLE, 10 avenue du Cotentin, 50000 Saint-Georges-Montcocq
- Mme Cécile PEDRON, 234 rue de Tessy, Appt 33, 50000 Saint-Lô
- Mme Christelle PETAUD née BERHAULT, Cabinet de la Sée, BP 113, 50301 Avranches cedex (initialement agréée par le préfet de l'Orne)
- Mme Maud POUILLY, 234 rue de Tessy 50000 Saint-Lô
- Mme Alexandra RACHINE née TIRLOY, BP 19, Picauville 50360 Picauville
- Mme Delphine RIGOT, BP 50002, 50890 Condé-sur-Vire
- M. Julien ROBIN, 7 rue du château, 50000 Saint-Lô
- M. Guillaume SOUTRA, Cabinet Tutélaire du Cotentin 25 rue de Poterie, BP 05, 50700 Valognes
- Mme Jacqueline THEAULT, Cabinet MJPM, BP 46, 50380 Saint-Pair-sur-Mer (initialement agréée par le préfet de l'Orne)
- M. Olivier TRANCHANT, 154 rue des Goémonniers, 50290 Longueville

c) - Tribunal de proximité d'Avranches

- M. Ludovic BUQUET, BP 101, 50301 Avranches cedex
- Mme Marie Line JAMMES née CHESNEL, Cabinet de la Sée, BP 113, 50301 Avranches cedex (initialement agréée par le préfet de l'Orne)
- Mme Elisabeth LEBRENE, 6 boulevard de Verdun, BP 20, 50700 Valognes
- M. Jean LEMARDELEY, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville-sur-Sienne (initialement agréé par le préfet de l'Orne)
- Mme Martine LEMARDELEY née LE BRIS, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville-sur-Sienne
- M. Emmanuel LEROY, 217 ter rue des Ecuyers, 50000 Saint-Lô (initialement agréé par le préfet du Calvados)
- Mme Cécile PEDRON, 234 rue de Tessy, Appt 33, 50000 Saint-Lô
- Mme Christelle PETAUD née BERHAULT, Cabinet de la Sée, BP 113, 50301 Avranches cedex (initialement agréée par le préfet de l'Orne)
- M. Pascal RIOULT, 230 rue du monument, BP 10, 50380 St-Pair-sur-Mer
- M. Guillaume SOUTRA, Cabinet Tutélaire du Cotentin 25 rue de Poterie, BP 05, 50700 Valognes
- Mme Jacqueline THEAULT, Cabinet MJPM, BP 46, 50380 Saint-Pair-sur-Mer (initialement agréée par le préfet de l'Orne)
- M. Olivier TRANCHANT, 154 rue des Goémonniers, 50290 Longueville

3° - Personnes physiques exerçant en tant que préposés d'établissements

- Mme Valérie CHRETIEN née LEBASCLE :

Centre Hospitalier de Pontorson:

- Centre hospitalier de l'estran et EHPAD "Le jardin des Epices", 7 chaussée Villechérel, 50170 Pontorson
- Maison d'accueil spécialisée «l'Archipel», 50170 Pontorson
- Maison d'accueil spécialisée «l'Escale», le bas theil, 50400 Saint-Planchers

- Mme Karine LEMONNIER née ROBERT et Mme Séverine MULOT née BARBEY :

Fondation Bon Sauveur de la Manche :

- Foyer d'accueil médicalisé Augustin Delamare, 50 rue Sébligne, Carentan 50500 Carentan-les-Marais
- Foyer d'accueil médicalisé Augustin Delamare, sis 3 rue Jean Dumeril, 50700 Valognes
- Résidence accueil (maison relai), route de saint Sauveur, 50360 Etienville
- EHPAD «Elisabeth de Surville», route de saint Sauveur, Picauville 50360 Picauville
- EHPAD «Elisabeth de Surville», 7 rue de la poste, 50690 Martinvast
- EHPAD Anne Leroy, 68 Rue au Bois Marcel, 50008 Saint-Lô
- Maison d'accueil spécialisée «la Meije», route de Saint Sauveur, Picauville 50360 Picauville
- Institut médico-éducatif «la Mondrée», internat-résidence la montagne, rue Cotis Capel, Quartier la brèche du bois, Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin
- Centre de soins de suite et de réadaptation en alcoologie et addictologie Beauregard, 11 rue docteur Schweitzer BP11, La Glacerie 50470 Cherbourg-en-Cotentin
- Centre hospitalier spécialisé, route de saint Sauveur, Picauville 50360 Picauville
- Centre hospitalier spécialisé, 65 rue Baltimore, 50000 Saint-Lô
- Résidence Accueil, rue de la Duché 50100 Cherbourg-en-Cotentin

Etablissements ayant passé une convention avec la fondation bon sauveur de la Manche :

- EHPAD de Montebourg, 38 rue Monseigneur Lenordez, BP 57, 50310 Montebourg
- EHPAD du Val de Saire :
 - Site «Le Chosel», 77 rue saint Thomas, 50760 Barfleur
 - Site «La Goudalie», 2 rue du 8 mai, 50550 Saint-Vaast-la-Hougue
- Centre hospitalier et EHPAD, 1 avenue qui qu'en grogne, BP 439, Carentan 50500 Carentan-les-Marais
- EHPAD «résidence les Eglantines», 14 rue saint Martin, Percy 50410 Percy-en-Normandie
- EHPAD la clairière des Bernardins, 5 rue des bernardins, Torigny-sur-Vire 50160 Torigny-les-villes
- Maison de retraite Hauchemail, rue quartier Miclots, Hauchemail 50480 Sainte-Marie-du-Mont
- Centre Hospitalier Public du Cotentin :
 - Centre hospitalier Louis Pasteur, 46 rue du val de Saire, BP 208, Cherbourg-Octeville 50102 Cherbourg-en-Cotentin
 - Centre hospitalier, 1 avenue du 8 mai 1945, 50700 Valognes
 - EHPAD «le pays valognais», 1 Avenue du 8 mai 1945 - 50700 Valognes
 - EHPAD «le gros hêtre» rue Aristide Briand Cherbourg-Octeville, 50130 Cherbourg-en-Cotentin
- EHPAD Les Lices-Jourdan 17 rue des Lices 50390 Saint-Sauveur-Le-Vicomte

- Mme Valérie NOGUES et M. Guillaume JUNDT :

Centre Hospitalier «Avranches-Granville» :

- Site d'Avranches : USLD/EHPAD «arc en Sée», 59 rue de la liberté 50300 Avranches
- Site de Granville: USLD/EHPAD «Paul Poirier» 849 rue des Menneries BP 629, 50406 Granville

Etablissements ayant passé une convention avec le Centre Hospitalier «Avranches-Granville» :

- Centre Hospitalier et EHPAD de St Hilaire du Harcouet, Place de Bretagne, Saint-Hilaire-du-Harcouët 50600 Saint-Hilaire-du- Harcouët
- EHPAD «résidence Delivet», boulevard Jean-Baptiste Delivet BP 31, Ducey 50220 Ducey-les-Chéris
- Centre hospitalier et EHPAD, 12 rue Jean Gasté, Villedieu-les-Poêles 50800 Villedieu-les-Poêles-Rouffigny
- Centre hospitalier «Gilles Buisson» et EHPAD, 18 rue de la 30^{ème} division américaine, BP 2, Mortain 50140 Mortain-Bocage
- EHAPD «Le Vallon», 619 rue du Bocage, 50380 Saint-Pair-sur-Mer
- EHPAD de l'hôpital de Saint James, 2 route de Pontorson BP 18, 50240 St-James
- Centre d'accueil et de soins :

Maison d'accueil spécialisée :

- Site principal, 43 rue du Mont, 50240 Saint James
- Résidence "Les Marronniers"
- Résidence "Les Acacias"
- Avenue de Beaminster, 50240 Saint James : Résidence "Les Hortensias"

Foyer occupationnel d'accueil :

- Route d'Antrain, 50240 Saint-James : Centre Louis Ravalet

- Mme Mélanie LAISNE :

- EHPAD Anaïs de Gourcy, 10 rue de Bastogne, 50190 Périers
- EHPAD, 2 rue Blanche de Castille, 50490 Saint-Sauveur-Lendelin
- EHPAD Lempérière, La lande, 50250 Neufmesnil
- EHPAD «Le Loret», 15, rue Emile Poirier, La-Haye-du-Puits 50250
- EHPAD «la vieille église», Lithaire 50250 Montsenelle

- Mme Aurélie VIVET :

Centre régional de rééducation et de réadaptation fonctionnelle «Le Normandy», 1 rue Jules Michelet, CS 40619, 50406 Granville cédex

- Mme Sandrine GROULT :

Centre Hospitalier de Coutances, Rue de la Gare, 50208 Coutances Cédex

- EHPAD «les pommiers»
- EHPAD «les lilas»
- EHPAD «le manoir»
- EHPAD/USLD «le Coisel»

Etablissement ayant passé une convention avec le Centre Hospitalier de Coutances :

- Centre Hospitalier Mémorial et EHPAD/USLD, 715 rue Dunant, 50008 Saint-Lô Cédex

ARTICLE 2 : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des contentieux de la protection pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la mesure d'accompagnement judiciaire est ainsi établie pour le département de la Manche :

Personnes morales gestionnaires de services :

- Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Manche (ATMPM), 745 rue Jules Vallès, CS 32509, 50009 Saint-Lô Cédex
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), CS 81209, 291 rue Léon Jouhaux, 50009 Saint-Lô Cédex

ARTICLE 3 : La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges des contentieux de la protection en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi établie pour le département de la Manche :

Personnes morales gestionnaires de services :

- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), CS 81209, 291 rue Léon Jouhaux, 50009 Saint-Lô Cédex

ARTICLE 4 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés,
- au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Cherbourg-en-Cotentin,
- au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Coutances,
- aux juges des contentieux de la protection de Cherbourg-en-Cotentin,
- aux juges des contentieux de la protection de Coutances,
- aux juges des contentieux de la protection d'Avranches.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la Manche, soit hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Caen, également dans un délai de deux mois à compter de la publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. L'absence de réponse de l'administration au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr/.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté annule et remplace les précédents arrêtés fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales pour le département de la Manche.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARTICLE 8 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Lô, le **20 MAI 2022**

Le Préfet
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général.

Laurent SIMPLICIEN